



Mail : administration@pays-gentiane.com

N/Réf : DM – VC / 250123

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre décembre, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 novembre 2024, s'est réunie à 17h00 à la salle des fêtes de CHEYLADE sous la présidence de Valérie CABECAS.

Membres présents :

Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean MAGE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Valérie CABECAS.

Membres représentés :

Alexandre FAVORY représenté par Jean MAGE.

Membres excusés :

Pierre POUGET, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Paul MALBEC, Louis TOTY.

Absents :

Guy LOUBEYRE, Cécile UNIQUE, Chrystèle SERRE.

Date de la convocation : 27 novembre 2024

Secrétaire de séance : Charles RODDE

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Madame la Présidente procède à l'appel des membres du Bureau. Elle déclare la séance ouverte à 17h10. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Charles RODDE a été désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- De 17h à 18h : Intervention prévention violences intrafamiliales par les services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, en présence de Madame la Sous-préfète de Mauriac.
- Attribution subventions aux associations (Délibération)

PREVENTION VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Madame la Sous-préfète remercie les élus d'avoir accepté de recevoir les services de la Gendarmerie et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) afin de les sensibiliser sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle précise que les violences intrafamiliales sont préoccupantes sur l'arrondissement du fait de l'isolement.

Pour les services de la DDETSP et de la gendarmerie, il existe trois interlocuteurs essentiels en cas de violences faites aux femmes :

- Les élus
- Les secrétaires de mairie
- Les employeurs

Les élus apparaissent comme les relais primordiaux pour détecter et signaler les violences.

Les intervenants précisent que tous les milieux et toutes les religions sont touchés. Ils présentent les chiffres (nombre annuel de victimes, types de violences, rappel des textes de Loi et des peines encourues...). Sont ensuite abordés les modalités d'accueil d'une victime et les dispositifs d'aide aux victimes.

Les discussions se poursuivent ensuite autour d'un buffet offert par la commune de CHEYLADE.

Délibération- DE_177_2024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération du conseil communautaire du 03 avril 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 novembre 2024 ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations du territoire qui ont déposé des dossiers complets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide :

Présents : 9
Pour : 10

Procurations : 1
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

- D'ATTRIBUER, pour 2024, les montants énoncés dans le tableau ci-dessus au titre des subventions aux associations ;

ASSOCIATIONS	MONTANTS €
Pierres de Menet - Symposium sculpture sur pierre	7 500
Menet Festival – Les Nuits musicales	7 000
Association Trizacoise du Patrimoine – Les Hauvergnales	1 000
ADMR du Cézallier – Portage de repas	2 703

- DE MANDATER Madame la Présidente pour informer les associations des décisions du Bureau ;

ASSOCIATIONS	DECISION DU BUREAU
Association de dessin du Cantal à Trizac	Rejet – Non conforme au règlement d’attribution des subventions / Pas de compétence – Pas d’intérêt communautaire

- DE MANDATER Madame la Présidente pour signer toute pièce nécessaire et prendre toute mesure pour mener à bien l’opération.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Membres présents :

Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean MAGE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Valérie CABECAS.

**Le secrétaire de séance,
Charles RODDE**

**La Présidente,
Valérie CABECAS**